

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 10 juin 2010 sous la référence VI/EM/017/2010, une note d'information relative à l'introduction en bourse par cession de 3 000 000 actions de la société, de droit tunisien, ENNAKL AUTOMOBILES SA sur la Bourse de Casablanca.

L'introduction en bourse de la société ENNAKL AUTOMOBILES se fera par cession de 40% du capital dont 30% sur la place de Tunis et 10% sur la place de Casablanca. Ces actions ne peuvent pas faire l'objet d'un transfert entre les deux places boursières de Casablanca et de Tunis.

La cotation des actions ENNAKL AUTOMOBILES à la Bourse de Casablanca, se fera au 1^{er} compartiment. L'admission desdites actions aux négociations sur ce marché s'effectuera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Nombre de titres cédés : 3 000 000 actions
- Prix de l'action : 64,22 dirhams par action
- Montant de l'opération : 192 660 000 dirhams
- Période de souscription : du 23 juin au 2 juillet inclus (clôture anticipée possible à partir du 24 juin 2010)
- Syndicat de placement : Attijari Intermédiation, Attijariwafa bank, Integra Bourse, CFG marchés, Banque Centrale Populaire, CDG Capital Bourse, BMCE Capital Bourse et Wafa Bourse.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public dans les lieux suivants :
 - ENNAKL AUTOMOBILES SA, Z.I Charguia II BP 129 -1080 – Tunis – Tunisie ;
 - Attijari Finances Corp : 163, avenue Hassan II, Casablanca.
- Disponible, dans un délai de 48 heures, auprès des points de collecte du syndicat de placement ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site Internet.
- Disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Par ailleurs, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier (CMF) et relatif à l'introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, est disponible sur le site du CMF : www.cmf.org.tn

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/017/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières